



# PROCES VERBAL DE SEANCE

## du Conseil Municipal du 21 mars 2023 à 18h30

Présents : Mesdames DEMEULIER - PILET – BERGERO– BAQUE – CASSOU – CHAPEU – CIEUTAT - DAUNIS

Messieurs BURON – CRAMPE - DUCO – BOUDET – PERIN– LASSERRE - DURAND

Procurations : Mr MILLOT à Mr BOUDET – Me SOUQUET à Mr BURON – Mme BARBAZAN à Mme DEMEULIER

Absents : Mr COUCHIES – Mr DUPRONT

Président : Monsieur le Maire Jean BURON

Secrétaire de Séance : Madame Eliane DEMEULIER

Le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

- Location du bien 14 rue du 11 novembre
- Demande de subvention Région pour la réparation des vitraux
- Audit énergétique de l'école maternelle
- Abrogation délibération du 7/07/2015 pour la vente de AE 71 à l'OPH
- Signature convention fonds de concours Département pour le giratoire sud
- Questions diverses

### Liste des délibérations adoptées :

N° délibération	Objet	vote
20230321-07	Bail logement 14 rue du 11 novembre	2 contre/ 2 abstentions/ 13 Pour
20230321-08	Demande de subvention Région Occitanie pour la restauration des vitraux de l'église	16 pour / 1 abstention
20230321-09	Abrogation délibération du 7/07/2015 vente parcelle AE71 à l'OPH65	Unanimité
20230321-10	Convention de participation giratoire Département des Hautes Pyrénées	Unanimité
20230321-11	Demande de subvention autres organismes pour la rénovation des vitraux	16 Pour / 1 abstention

Monsieur le Maire ouvre la séance le mardi 21 mars à 18h40.

- Le procès-verbal de la séance du lundi 30 janvier 2023 est adopté à l'unanimité
- **Bail Logement 14 rue du 11 novembre**

Monsieur le Maire rappelle l'origine de l'acquisition par la commune du bien situé 14 rue du 11 novembre dit « Maison Salles ». Il propose de mettre en location cette maison en instaurant un bail de 6 ans pour un loyer de 900 euros, avec une revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> janvier, selon l'indice de référence du 4<sup>ème</sup> trimestre

2022, 137.26. Le diagnostic de performance énergétique a été réalisé et classe la maison en « E ». Les diagnostics électricité et gaz montrent des anomalies à rectifier avant la mise en location..

Mr PERIN rappelle qu'une partie du terrain de cette habitation doit accueillir l'extension des serres municipales. Mme CASSOU intervient sur le prix du loyer et propose 800 euros pour prendre en compte que le logement est économe. Après échanges, le conseil municipal à 2 voix contre / 2 voix abstention et 13 voix pour

- décide d'instaurer un bail de 6 ans pour Mr et Me LEMAIRE CHOUET, pour le bien situé 14 rue du 11 novembre, à compter du 1/05/2023. Ce bail sera de 6 ans conformément aux règles en vigueur pour les collectivités ;
- de réduire la surface du terrain mis à la location afin de permettre l'extension des serres municipales ;
- D'instaurer un loyer de 800 euros à compter du 01/05/2023 et révisable annuellement au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 soit 137.26.
- Autorise le maire à réaliser les travaux nécessaires et à signer le bail.

### • **Subvention Occitanie rénovation des vitraux de l'église.**

Les vitraux de l'église nécessitent une intervention pour rénovation de pièces cassées. Il est également envisagé d'installer des protections extérieures. Le chiffrage de ces travaux s'élève à 4682.50 euros HT soit 5619 euros TTC.

Une subvention à hauteur de 20 % de la dépense HT peut être sollicitée auprès de la Région Occitanie : Aide à la restauration du patrimoine.

Le conseil municipal, à une voix abstention et 15 voix pour, autorise le maire à solliciter la subvention auprès de la région Occitanie pour la rénovation des vitraux, et à solliciter d'autres organismes.

### • **Audit énergétique école maternelle**

Il n'a pas lieu de délibérer sur la participation à la prise en charge de l'audit énergétique car le SDE 65 réalisera finalement la mission en interne sans frais pour la commune. Mr LINOL en charge de l'audit commencera les relevés techniques le 29 mars 2023 et viendra présenter les résultats lors d'une réunion. Son rapport de synthèse sera le support pour solliciter des subventions lors de la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique.

### • **Abrogation délibération du 7/07/2015 vente à l'OPH65 de la parcelle AE71.**

Suite au courrier de l'OPH65 en date du 10 mars 2023, il a lieu d'annuler la délibération instaurant la vente de la parcelle AE 71 à l'OPH65. Ainsi la division et la vente des parties pourront poursuivre leur avancée.

A l'unanimité la délibération est abrogée.

### • **Convention de participation giratoire**

Le projet d'aménagement a marqué l'entrée de ville sud de Bazet par la création d'un carrefour giratoire au droit de l'emplacement réservé à cet effet. Pour des questions de sécurité, ce carrefour est intégré dans le périmètre de l'agglomération de Bazet par le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération. Le département est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement. Cette maîtrise d'ouvrage a pris fin à la date de réception des travaux. Le Département assure le financement des travaux de construction. Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation sont intégralement financées par la commune. Le giratoire sera ensuite intégré dans le domaine public routier départemental.

Un fonds de concours est demandé à la commune pour couvrir les travaux de compétence communale (assainissement pluvial, bordures et caniveaux, îlots, fourreaux d'éclairage public, ...) : 85 000 euros.

Le coût global des travaux s'élève lui à 344 101.20 euros HT.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention pour la création du giratoire au sud de la commune sur la RD93, décide d'inscrire la dépense prévue en section d'investissement au budget 2023 et donne mandat à monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision

- **Questions diverses**

Mr CRAMPE demande des informations sur le projet de la parcelle AE 98 : L'étude du sol a été réalisée. Nous sommes en attente du rendez-vous chez le notaire pour la signature de la vente, comme délibéré le 9 avril 2019.

Mme CASSOU intervient pour rapporter des faits : Un agent de la collectivité a été agressée par un parent d'élève sur un temps d'accueil de loisirs associé à l'école à l'école élémentaire. Le conseil municipal demande à ce que des mesures soient prises pour protéger les agents de ce type de comportement. Monsieur le Maire a prévu de convoquer cette personne, et la recevra, assisté du directeur ALAE comme proposé lors du conseil, le lundi 27 mars à 11h. Des rapports d'incidents ont été rédigés par l'agent, le directeur ALAE, et la secrétaire générale.

Site internet : Mr BOUDET informe que le site est en cours de finalisation et devrait être mis en ligne assez rapidement. Les photos des élus doivent être intégrées. L'actualisation du site se fera régulièrement.

Plan Communal de Sauvegarde : la première étape de rédaction du PCS a été envoyée à la préfecture pour avis et orientation à donner sur la rédaction. La trame a évolué et des modifications sont à apporter. Un rdv est prévu le 3 avril pour appréhender la nouvelle trame.

Route d'Aurensan : Mme DAUNIS intervient sur la dangerosité de la route d'Aurensan pour les piétons. Elle souhaiterait faire mener une étude d'aménagement pour permettre une circulation plus aisée pour les piétons et faire ralentir les véhicules.

Monsieur le Maire propose de demander au bureau d'étude de réaliser une étude préliminaire pour envisager des travaux d'aménagement.

Mr PERIN questionne sur les projets qui seront réalisés cette année. Monsieur le Maire donne pour exemple les études des bâtiments énergivores afin de faire une rénovation énergétique de ces bâtiments, des travaux d'aménagement de voirie comme l'impasse du Piboulet et donc la rue d'Aurensan.

La séance est levée à 20h05